



**PRÉFET
DU HAUT-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DE L'IMMIGRATION, DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ

BUREAU DES ÉLECTIONS ET DE LA RÉGLEMENTATION

**Arrêté du 14 juin 2024
portant modification de bureaux de vote dans le département du Haut-Rhin**

Le Préfet du Haut-Rhin
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

VU le code électoral, notamment ses articles L.17 et R.40 ;

VU l'arrêté préfectoral du 31 août 2023 portant institution des bureaux de vote dans le département du Haut-Rhin à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture du Haut-Rhin ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La liste des bureaux de vote figurant en annexe de l'arrêté du 31 août 2023 est modifiée ainsi qu'il suit :

Commune	Bureau n°	Adresse du bureau de vote
Bartenheim	3	Ecole primaire Victor Hugo – 7 rue du Rhin
Buhl	2	Salle de gymnastique – 5 rue de l'école
Durmenach	unique	Mairie – 16 rue de l'III
Ferrette	unique	Espace Robelin – 5 rue du colonel Robelin
Gundolsheim	unique	Ecole communale – 8 rue du Schlosshof
Hartmannswiller	unique	Bâtiment communal « Dörfhuss » - 35 rue de Veil Armand
Herrlisheim-près-Colmar	unique	Salle Saint-Michel – place de l'église
Horbourg-Wihr	3	Ecole Les Oliviers – 9 rue de Fortschwihr
Hunzbach	unique	Ecole – 9 rue principale
Landser	unique	Mairie - 7 place de la paix
Lapoutroie	1	Mairie – salle du conseil municipal – 39 rue du Général Dufieux

Le Bonhomme	unique	Mairie – salle du conseil – 61 rue du 3ème Saphis Algériens
Lutter	unique	Dépôt des pompiers – rue d’Oltingue
Masevaux-Niederbruck	4	Mairie déléguée de Niederbruck – 4 rue du Château
Niedermorschwihr	unique	Mairie – 18a rue des Trois Epis
Niffer	unique	Ecole élémentaire – 20 rue principale
Ranspach	unique	Ecole maternelle – 1 rue de l’école
Rimbach-près-Guebwiller	unique	Mairie
Sainte-Marie-aux-Mines	1	Ecole des Lucioles
Sainte-Marie-aux-Mines	3	Cosec
Soultzeren	unique	Ecole maternelle – 14 rue du village
Spechbach	unique	Mairie – 341 rue de Thann
Turckheim	1	Ecole Charles Grad
Wickerschwihr	unique	Club house – Stade de football – rue du stade

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture du Haut-Rhin, et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l’exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Haut-Rhin.

À Colmar, le 14 juin 2024

Pour le préfet et par délégation,
Pour le Directeur de l’immigration, de la
citoyenneté et de la légalité empêché
Le chef de bureau

Marc THIEBAUD